

PROCÈS-VERBAL DE LA 124<sup>e</sup> RÉUNION RÉGULIÈRE DU  
COMITÉ PARITAIRE SANTÉ ET SÉCURITÉ SEMB SAQ,  
TENUE LE MERCREDI 8 FÉVRIER 2006  
À LA SALLE GAMAY,  
DE L'ÉDIFICE TELLIER, SOUS LA PRÉSIDENTE DE  
M. GILBERT GRAVEL, CO-PRÉSIDENT PATRONAL DU COMITÉ

**Étaient présents :**

Mmes Isabelle Marcoux – Membre patronal  
Marielle B. Murray – Membre patronal

MM. Jean-Noël Bordeleau – Membre patronal  
Daniel Chartrand – Membre syndical  
Pierre Dénomée- Membre patronal  
André Gagnon – Membre syndical  
Benoît Gingras - Conseiller à la prévention  
Gilbert Gravel- Co-président patronal  
Claude Rivard – Représentant à la prévention  
James G. Robert – Co-président syndical

**Étaient absents :**

Mme Carole Massé – Membre syndical  
M Jean Gagné – Membre syndical

**124.00 Ouverture de la réunion**

M. Gilbert Gravel agit à titre de président et M. Daniel Chartrand agit à titre de secrétaire de la réunion. Ouverture de la réunion à 13h 05.

**124.01 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Marielle B. Murray et appuyé par M. Pierre Dénomée l'adoption de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité.

## **124.02 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2006.**

Il est proposé par M. André Gagnon et appuyé par M. Jean Noël Bordeleau. L'adoption du procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2006.

## **124.03 Suivi des dossiers**

### Formation SST

Devant les interrogations face à ce dossier M. Rivard à partir de l'annexe 27 de la convention collective, rappelle les responsabilités du comité dans les différentes formations en ce qui concerne les éléments qui touchent la santé et sécurité. M. Gravel se propose de s'adresser à Mme Madeleine Gagnon pour situer le dossier et avoir une rencontre avec la personne responsable pour faire le point.

### Transpalette Yale

M. Gingras et M. Rivard iront évaluer la vitesse et le danger relié au balancement de ce type d'appareil au #23452. À partir de ces résultats, les corrections seront apportés aux autres appareils de même type. M. Bordeleau demande de s'assurer que la batterie soit pleine charge car la vitesse diminue en même temps que la charge.

### Banc à la caisse

M. Gravel nous indique que la rencontre avec les services concernés devrait avoir lieu sous peu et ce dossier demeure un priorité pour Mme Gagnon. Les derniers changements administratifs expliquent ce retard.

### Transpalettes manuels

M. Gingras nous informe qu'il a reçu 120 des 156 questionnaires des succursales concernées. Le déploiement de l'analyse se poursuit, les réponses sont intéressantes et un profil devrait être disponible pour la prochaine réunion.

Au niveau de la formation, M. Gravel précise que le tout sera évalué en même temps que les autres éléments de formation du programme de prévention.

À court terme nous pouvons intervenir selon certains risques, mais dans sa globalité, nous devons évaluer dans quelles conditions nous pouvons utiliser sécuritairement cet appareil.

### Maternité sans danger

M. Rivard mentionne que la mise à jour du programme est terminée, mais que les changements prévus au service santé sécurité nous amène à retarder son lancement. Une lettre à l'intention des gestionnaires concernés fût préparée pour préciser le contexte de cette mise à jour.

Aussi, celui-ci se dit déçu de la décision de ne pas inviter M. Jean Jr Laperrière lors de la rencontre finale vu sa grande expertise et son apport à ce dossier.

M. Gravel ajoute que lui aussi n'était pas de la finale et explique le contexte selon sa vision. M. Gingras précise que comme prévu, une lettre de remerciement sera adressée à M. Jean Jr Laperrière signée des deux coprésidents.

### SIMDUT

Suite à une discussion, nous convenons que les succursales ne devraient pas utiliser de produit SIMDUT. Pour les sous-traitants, ceux-ci ne doivent pas laisser leurs produits et appareils en succursale.

Aussi, il est convenu d'envoyer dans le réseau un avis concernant les points suivants:

- Aucun entreposage dans la salle électrique.
- Les sous-traitants, ne doivent laisser aucun produit ou appareil en succursale.
- Utiliser que des produits domestiques.
- Éliminer les produits SIMDUT tout en fournissant un exemple de pictogramme pour les déceler.

### Purel

Nous entamons une discussion sur la nécessité d'envoyer une note de service pour cette autorisation. Nous convenons plutôt de dresser une banque d' archive sur le site santé sécurité dans l'intranet regroupant les recommandations du comité acceptés par l'entreprise et différents éléments en cette matière. M. Rivard se propose d'initier, à partir de nos procès-verbaux une recherche en ce sens.

### Froid succursale

Pour combattre le froid aux caisses enregistreuses, Mme Murray nous annonce l'acquisition d'un nouvel appareil qui forme un rideau de chaleur lors de l'ouverture des portes. Les demandes seront traitées et évaluées par le Service de gestion des biens et immeubles.

### Système téléphonique

Aussi, elle nous informe que le nouveau système téléphonique, par l'entremise du Service aux utilisateurs (SAU, 254-6000 poste 6124) est actuellement en fonction. Celui-ci enregistre toutes les demandes adressées au Service de gestion des biens et Immeubles.

### MDF-Vrac #23452

Suite aux analyses de température, M. Gravel nous entretient face aux différentes possibilités, trois options seront recommandés à la maison des Futailles, soit d'ériger des murs, fermer le plafond ou installer un système de chauffage indépendant avec contrôle dans la succursale.

De plus, le fait que M.D.F. est à vendre rend les gros investissements moins évidents. M. Gagnon insiste sur le fait de ne pas oublier l'élément bruit que empêche une saine communication.

(Départ de Mme Murray à 14h00)

### Dossiers ponctuels

#### #23032 et #23048 (Remballage)

Dossier fermé.

#### #23117 Asbestos (transpalette manuel)

M. Robert, à partir d'exemples, nous démontre la problématique de la version Windows NT par rapport à la version 2000 en ce qui attrait à la visibilité du bouton "soumettre".

Suite à une discussion, M. Gingras suggère d'ouvrir un dossier "*Avis d'accident ou d'incident*" pour le prochain comité afin de statuer.

### Formation secouriste

Une discussion se fait sur les difficultés à être parfaitement étanche face à l'obligation de la présence d'un secouriste sur les différents quarts de travail.

Comme la CSST octroie des subventions par établissement, M. Gravel se propose de voir avec eux la possibilité de gérer ce dossier de façon corporative compte tenu de nos spécificités. Entre temps, les demandes doivent être adressées à Mme Geneviève Dupont de la formation.

### Savoir réagir

M. Dénommée nous informe que M. Caillé est le nouveau responsable de ce dossier, une rencontre est à prévoir.

### Dossier VIP

M. Gingras mentionne que la lettre corrigée concernant nos recommandations dans ce dossier a été envoyée au responsable, M. Stéphane Pagé.

M. Rivard citant en exemple deux visites des gens du service conseil à la succursale sélection #23148 de Sherbrooke, déplore le manque de transparence et de cohésion dans le développement de ce dossier.

Suite à une longue discussion, nous convenons d'organiser une rencontre avec les responsables du Service de gestion des biens et immeubles afin de comprendre, à partir de cas concrets, la mécanique de traitement des dossiers de santé et sécurité.

Aussi à la prochaine réunion, nous déposerons le tableau de traitement des dossiers afin d'en vérifier son évolution.

## **124.04      Affaires nouvelles**

#23069, #23314, #23196, #23311.

M. Rivard, à partir de cas concrets vécus à ces succursales, fait la démonstration de la déficience dans la gestion des dossiers. Il insiste sur le fait que sa démarche se veut uniquement dans une optique de performance et aucunement dans un but de pointer qui que ce soit.

Les exemples reflètent la nécessité de revoir la mécanique et les responsabilités à partager dans la gestion des dossiers.

#23138

Suite à une visite à cette succursale, M. Gagnon dénonce la présence d'allongeur sur la tablette du haut même si ce dossier a déjà été traité au comité. D'où l'importance de créer une banque d'archives que l'on pourrait consulter.

Isabelle Marcoux

Celle-ci nous informe que comme elle sera dorénavant affectée au service solutions d'affaires, elle doit quitter le comité et suggère pour son remplacement M. Daniel Caillé, responsable de la formation.

Nous la remercions pour son apport au comité.

PDC 3<sup>e</sup> étage

M. Gravel mentionne qu'une rencontre d'information sur la qualité de l'air aura lieu le 23 février prochain.

**124.05      Levée de la réunion**

M. Gilbert Gravel propose la levée de la réunion à 15h38, appuyé par M. Pierre Dénommée.

---

Gilbert Gravel  
Coprésident patronal

---

James G. Robert  
Coprésident syndical